

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIJOUX

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil :
- en exercice : 11
- qui ont pris part à
la délibération : 9
POUVOIRS : 1

*Séance du 23 mars 2023**L'an deux mil VINGT TROIS à 19 heures 00***Délibération 01247.2023.3.4.15***Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,*

Date de la convocation : 15.03.2023

*s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans
le lieu habituel de ses séances, la salle des Fêtes sous la
présidence de : Martine VIALLET, maire*

Date d'affichage : 24.03.2023

Présents : S. JUHEN. G. LEGAY. D. JULLIARD. JF JOLY. MC
COUTURIER. M. VUILLERMOZ. E. LEE. GROSGURIN. VIALLET M. P.
ECAILLE

Absente excusée :

J. GRANDCLEMENT a donné pouvoir à MC COUTURIER

Monsieur Evan LEE a été élu Secrétaire de séance, conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

2023.4 OBJET LOCATION A TITRE GRACIEUX A L'ASSOCIATION VALZIK DU CENTRE D'HEBERGEMENT DE LA BUSSODE

Considérant la demande de l'association Valzik en date du 17 février 2023, qui sollicite une subvention en nature, unique et ponctuelle, associée au projet de festival musical sur une journée et une soirée à Mijoux le 13 mai 2023,

Considérant que lors de l'Assemblée Générale du 08 décembre 2022, en considérant les faits précédents, l'association Valzik a pris les décisions suivantes :

- décision unanime de clôturer l'association après l'année 2023,
- désir d'organiser deux derniers événements avant la clôture de l'association : le 11 mars 2023, un bal populaire en lien avec un derby de monoski à Lélex, et le 13 mai 2023 une dernière édition de Festi'Valzik sur une journée et une soirée à Mijoux.
- La trésorerie que possède l'association sera allouée à l'organisation des deux événements

Considérant que le site de la Bussode est le lieu emblématique pour ce festival et qu'il contribue à une animation pour le village,

Entendu l'exposé du maire, sur proposition

Après délibération, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, il est décidé

- De répondre favorablement à la demande d'une subvention en nature, unique et ponctuelle.

- De mettre à disposition le gîte de la Bussode du vendredi 12 mai au lundi 15 mai 2023.

- D'émettre un titre à l'association d'un montant de 600€, qui lui sera remboursé si aucun dégât n'est constaté après lors location sur l'ensemble du site Centres d'hébergement, ou en partie ou pas du tout en cas de dégâts et en fonction de l'importance de ceux-ci,

CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 9+1

Monsieur JOLY JF ne prend pas part au vote

J. GRANDCLEMENT a donné pouvoir à MC COUTURIER

DELIBERATION 01247.2023.3.4.15

Fait et délibéré, au jour mois et an sus dits.

Pour extrait d'acte conforme,

Le maire, Martine VIALLET